

du 04/03/2010

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	9
de votants	9

L'an deux mille dix et le 4 mars à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Adoption des nouveaux
statuts de la Communauté
de Commune

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Melle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bernard CRUEIZE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que compte tenu de l'évolution de l'activité de la communauté de communes vers des compétences dont le libellé n'est pas assez clairement formulé dans les statuts, il apparaît nécessaire aujourd'hui de modifier les statuts actuels.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les nouveaux statuts de la communauté de communes annexés à la présente délibération.

Monsieur le Maire rappelle que ces statuts ont été adoptés par la communauté de communes en date du 4 décembre 2009.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte les nouveaux statuts de la communauté de commune tels que définis en annexe de cette délibération.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 04/03/2010
et publication ou
notification
le 04/03/2010

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 19/02/2010

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le
04/03/2010
Le Maire